



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le **04 MARS 2025**

ID : 057-245700695-20250224-D2025_21_SI-AR

DECISION 2025-21

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances AXA d'un montant de 3302,55 € et correspondant aux frais de remplacement de la porte du bungalow de la déchèterie communautaire à Cattenom ainsi qu'au remplacement du câble et télécommande du compacteur à papiers sur le même site, suite à une effraction en date du 10 décembre 2024,

Le versement sera décomposé de la façon suivante :

- une indemnité immédiate de 2368,35 €,
- un différé de 934,20 € après travaux.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 24 février 2025

Le Président
Michel PAQUET

